



LETTRÉ D'INFORMATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN TUNISIE

POINT DE VUE

9 MAI

JOURNÉE DE L'EUROPE

**65 ANS PLUS TARD,
LA DÉCLARATION
SCHUMAN EST
PLUS QUE JAMAIS
D'ACTUALITÉ**



26 mars 2015

Les Ambassadeurs de l'Union européenne et la Ministre de la Culture Mme Lakhdar rendent hommage aux victimes de l'attentat du Bardo

Chaque 9 mai depuis 1985, l'Europe commémore la Déclaration Schuman prononcée le 9 mai 1950. Dans un contexte marqué par la Seconde Guerre mondiale, ce discours du ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, appelait à la mise en place d'une organisation européenne pour mettre en commun les productions françaises et allemandes de charbon et d'acier.

Pour celui qui est considéré comme l'un des pères fondateurs de l'Europe, le but d'une telle organisation était de créer des « bases communes de développement économique » pour que « toute guerre entre la France et l'Allemagne devien(ne) non seulement impensable, mais matériellement impossible ». Cette déclaration a permis la naissance de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), l'ancêtre de l'Union européenne actuelle. Elle regroupait alors six pays : la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg.

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord des solidarités de fait », avait prédit Robert Schuman. 65 ans plus tard, cette méthode est plus que jamais d'actualité au moment où l'Europe, après de multiples élargissements successifs, se questionne sur la suite à donner à la construction européenne.

L'esprit de la déclaration Schuman et ce qui fait son actualité c'est aussi la mise en avant de la solidarité, des échanges et de l'action commune. Un triptyque qui résume l'action de l'Union européenne en Tunisie, comme je l'ai rappelé lors de la journée de l'Europe 2015 à Tunis. Au moment précis où est révisée la politique européenne de voisinage et où la Tunisie et ses parlementaires sont consultés à ce sujet, nous soulignons l'importance d'établir des relations équilibrées qui seront comme un partenariat renouvelé avec nos amis et voisins les plus proches.

Cette année marque d'ailleurs le 20e anniversaire de l'Accord d'Association UE-Tunisie. 20 années d'un rapprochement progressif, qui se poursuit encore aujourd'hui, puisque les négociations en vue de conclure l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) doivent débuter avant fin 2015, a déclaré le Chef du Gouvernement tunisien lors de sa visite à Bruxelles les 28 et 29 mai dernier.

Avec ce nouveau pas dans les relations bilatérales, il s'agit de réitérer l'expérience lancée par la Déclaration Schuman dans une optique euro-méditerranéenne : en créant les conditions favorables au développement des échanges et des investissements bilatéraux, la Tunisie accèdera plus facilement au marché unique européen pour une prospérité partagée.

De la CECA à l'ALECA, l'époque a peut-être changé, mais c'est le même esprit qui souffle, celui qui nous fait bâtir des ponts entre les peuples.

A l'heure où la Tunisie est à nouveau cruellement frappée et connaît à Sousse l'attentat le plus meurtrier de son histoire, la solidarité de l'Union européenne envers les victimes, dont la plupart sont européennes, et envers la Tunisie, doit plus que jamais être exemplaire.

Laura BAEZA

Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie

RUBRIQUES

ZOOM SUR

PROJETS À LA UNE

INTERVIEW

LE CHIFFRE

INTERVIEW

EN BREF

AGENDA



Johannes Hahn, Membre de la Commission européenne chargé de la Politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement, a effectué les 29 et 30 avril un déplacement en Tunisie. Après la visite du président du Conseil européen Donald Tusk, les deux visites de la Haute Représentante pour les Affaires étrangères de l'Europe Federica Mogherini, puis le déplacement à Bruxelles du premier ministre tunisien M. Habib Essid en mai, la venue à Tunis de J. Hahn est un message fort démontrant que la Tunisie est un partenaire clef de la politique européenne de voisinage.



Définir et répondre aux besoins de la Tunisie

Pendant ces deux jours, M. Hahn s'est entretenu avec le chef du gouvernement, mais aussi avec le ministre des Affaires étrangères, M. Taieb Baccouche, et le ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale, Yassine Brahim.

Ces discussions ont passé en revue les perspectives de coopération avec l'UE et les besoins de la Tunisie en termes de développement socio-économique et sécuritaire, développement « dont dépendent la préservation et la réussite des acquis démocratiques accomplis », a expliqué M. Baccouche à l'issue de l'entretien.

Parmi les sujets discutés, la participation de la Tunisie à certaines actions communautaires, et plus précisément au programme de recherche Horizon 2020.

L'accèsion de la Tunisie à ce dernier offre des opportunités nouvelles de coopération entre scientifiques tunisiens et européens, et représente une chance pour la jeunesse tunisienne.

Ce premier pas révèle les ambitions de la Tunisie vis-à-vis de l'Union européenne.

L'Europe : premier soutien à la transition en Tunisie

Dès 2011, l'Union européenne et ses États membres ont, en effet, été les principaux soutiens, non seulement à la transition démocratique, mais aussi à la relance économique. Sur 2011-2014, l'enveloppe annuelle moyenne octroyée à la Tunisie a doublé par rapport aux années précédentes. L'Europe a ainsi versé en quatre ans plus de 600 millions d'euros sous forme de dons à la Tunisie.

Cette aide se poursuit à un rythme soutenu en 2015, et la venue du Commissaire Johannes Hahn a été l'occasion de donner corps à la solidarité européenne avec la Tunisie, pays porteur de l'espoir démocratique de toute une région. « La signature de cinq conventions de financement d'un montant total de 63 millions d'euros est un signal fort de l'appui sans faille que souhaite apporter l'Union européenne », a déclaré M. Hahn pendant sa visite.

Poursuivre les réformes de consolidation de la démocratie tunisienne

Les conventions portent sur le financement de projets portés par le gouvernement et la société civile dans les domaines prioritaires pour consolider la

transition démocratique. Figure notamment la réforme de la justice (15 millions €), avec le lancement du PARJ2 ; mais aussi le renforcement du secteur des médias (10 millions €), la promotion de l'égalité homme-femme (7 millions €), le développement des quartiers populaires (28 millions €, voir « Brèves d'Union » N°1) ou encore la gestion des frontières et la protection internationale des migrants (3 millions €).

« Nous sommes prêts à intensifier davantage notre coopération », a ajouté le Commissaire après son entretien avec le Premier ministre tunisien. De fait, ces 63 millions d'euros, qui permettront de mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle Constitution tunisienne, viennent s'ajouter aux engagements européens pour la relance économique, qui devraient atteindre 100 millions d'euros en 2015, sous forme d'appui budgétaire. Ce déplacement a également été l'occasion pour le Commissaire Hahn d'une rencontre avec des représentants de la société civile.

En marge de sa visite, le Commissaire Johannes Hahn a également participé à une conférence organisée par la Fondation Bertelsmann, événement ouvert par le Président de la République fédérale d'Allemagne, Monsieur Joachim Gauck, qui effectuait une visite d'État en Tunisie.

PROJET À LA UNE

Programme d'Appui à la Réforme de la Justice (PARJ) : de la transition démocratique à la transition judiciaire

Le Programme d'Appui à la Réforme de la Justice (PARJ) a été doté à sa signature en 2012 de 25 millions d'euros (PARJ1). Il a été abondé en 2014 par une nouvelle tranche de 15 millions d'euros (PARJ2). Ce projet, l'un des plus ambitieux de l'UE en Tunisie, s'intègre dans le « Plan d'Action pour un partenariat privilégié ».

Financé sur les fonds SPRING (Aide au partenariat, aux réformes et à la croissance inclusive des voisins du sud) de la Commission européenne, le PARJ entend faciliter la réforme de la justice tunisienne pour reconstruire la confiance entre le public et le système judiciaire et renforcer son indépendance.

Trois grands axes structurent le programme : **renforcer l'indépendance et l'efficacité de la justice, améliorer l'accès à la justice et au droit et enfin moderniser le système pénitentiaire.**

Afin d'harmoniser le cadre juridique tunisien par rapport aux standards internationaux, et ce dès 2016, trois jumelages institutionnels viennent d'être lancés. Au programme, renforcement des capacités de l'Institut supérieur de la magistrature, soutien à l'administration centrale du ministère de la Justice et accompagnement de la Direction générale des prisons et de la rééducation. Ce partage d'expérience entre la Tunisie et des institutions des États-membres de l'UE ayant un savoir-faire reconnu permettra, entre autres, de garantir l'indépendance des magistrats, de réorganiser et moderniser le fonctionnement des tribunaux pour améliorer leur efficacité, tout cela sous l'œil vigilant de la société civile et des professionnels de justice, qui seront impliqués dans l'élaboration des réformes.

Au quotidien, les premiers résultats de ce long et ambitieux processus sont déjà visibles. 35 tribunaux pilotes expérimentent par

exemple l'affichage dynamique sur écrans des affaires traitées dans chaque salle d'audience, améliorant le service rendu aux justiciables et à leurs avocats. Les nombreuses réclamations émises dès que l'un de ses systèmes connaît un dysfonctionnement révèlent, a contrario, le besoin d'un tel dispositif et l'intérêt de l'étendre à l'ensemble des tribunaux, selon Nizar Najjar, coordinateur du projet.

Autre avancée permettant un gain de temps et d'énergie considérable : la numérisation des jugements. Plutôt que d'avoir à se déplacer et à demander des copies papier d'archives, dont les conditions de conservation sont loin d'être optimales, les professionnels de la justice peuvent désormais accéder à une grande part de ces archives bien plus rapidement sous forme de copies numériques. Un programme similaire porte sur les registres d'huissiers.

D'autres composantes moins visibles, mais tout aussi importantes du PARJ porteront leurs fruits à moyen et long terme. C'est notamment le cas de l'appui au législateur tunisien pour garantir le respect d'un procès équitable, améliorer l'accès à la jurisprudence tunisienne et internationale et renforcer l'aide juridictionnelle pour les justiciables. La justice des mineurs fait également l'objet d'un volet piloté par l'UNICEF. Grâce à un renforcement de capacité et à la mise en place d'un système d'information avant-gardiste partagé par les ministères concernés, le PARJ favorisera le suivi des jeunes confrontés à la justice et le recours à des peines alternatives à l'emprisonnement.

Programme d'Appui à la Réforme Justice



INTERVIEW



Christian DANIELSSON

Directeur général Voisinage et Négociations d'élargissement de la Commission européenne

LE CHIFFRE

475

PME

tunisiennes

475, c'est le nombre d'entreprises qui vont recevoir des services de conseils personnalisés dans le cadre d'un appui aux PME tunisiennes dans le secteur des services. Parmi ces PME, 80 sont dirigées par des femmes. Ce soutien de 10 millions d'euros - qui fait partie du Programme d'appui à la compétitivité des services (PACS) de l'UE doté de 20 millions d'euros - sera mis en œuvre par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD).

Les entreprises tunisiennes sélectionnées bénéficieront de l'assistance technique et des conseils commerciaux de consultants locaux et de spécialistes internationaux dans leurs domaines d'activité.

Le projet a été lancé le 12 juin dernier. Une cérémonie de signature s'est tenue en présence de Son Excellence M. Ridha Lahouel, Ministre du Commerce, de M. Christian Danielsson Directeur Général Voisinage et Négociations d'élargissement de la Commission européenne, de Mme Laura Baeza, Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie et de la Directrice de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) chargée de la Méditerranée, Mme Hildegard Gacek.

Se réjouissant du démarrage des activités en appui direct aux PME mises en œuvre par la BERD, M. Danielsson a souligné

La Politique européenne de voisinage (PEV) concerne un ensemble extrêmement hétérogène de 16 pays. Comment alors définir une stratégie globale ? Quid du cas particulier de la Tunisie, seule démocratie émergente du voisinage sud ?

C.D. : Indiscutablement, l'action européenne ne peut pas être la même dans tous les pays de son voisinage ; la nouvelle PEV sera donc différenciée. La définition de cette politique se fera au cas par cas pour refléter la réalité des relations entre l'Europe et les pays partenaires.

En revanche, les valeurs doivent rester le dénominateur commun de la politique extérieure de l'Union. La démocratie, la justice, les droits humains, le développement, la lutte contre les inégalités sont ainsi au centre de la refonte de la PEV.

Dans le cas tunisien, nous tâchons d'avoir un dialogue aussi ouvert que possible pour tenir compte des particularités du pays. Le 11 juin j'ai participé, à l'Assemblée des Représentants du Peuple, à une enrichissante rencontre tripartite sur le devenir de la politique européenne de voisinage et des relations entre l'Europe et la Tunisie. Parlementaires et représentants de la société civile (syndicalistes et militants) étaient invités à s'exprimer et à donner leur vision de la PEV.

L'objectif est que les acteurs tunisiens soient partie prenante aux discussions dans une logique d'appropriation de la nouvelle PEV. Ils seront ainsi amenés à définir les domaines prioritaires de la coopération européenne dans le cadre du Partenariat privilégié par exemple.

Les priorités semblent clairement être la reprise de l'économie, mais aussi et surtout la lutte contre le terrorisme. Que peut faire l'Europe pour aider la Tunisie dans ces domaines ?

C.D. : Nous sommes conscients de la menace que fait peser le terrorisme, non seulement sur la Tunisie, mais aussi, à travers elle, sur toute l'Europe. En matière de sécurité, il

existe déjà un dialogue au niveau politique et une coopération technique dans la lutte anti-terroriste. De plus, la Commission européenne mobilise 23 millions d'euros pour aider la Tunisie à assurer sa sécurité, notamment aux frontières.

Mais, pour lutter efficacement et à long terme contre ce fléau, il est nécessaire de soutenir le développement économique, qui permettra d'offrir des opportunités et un avenir meilleur aux jeunes. Or, l'Europe fournit une importante contribution à la relance économique. D'une part, environ la moitié de l'aide européenne (soit 70 à 100 M€ par an depuis 2011) est versée directement au budget de l'État pour soutenir les comptes publics. D'autre part, nous appuyons le secteur privé tunisien, qui doit être le moteur de la croissance. Dans ce cadre, la conclusion de l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) permettra aux entreprises tunisiennes d'accéder plus facilement aux 500 millions de consommateurs du marché européen.

Certes, il y a des craintes quant à l'ouverture du marché tunisien aux entreprises européennes. Outre le fait que celles-ci sont déjà en Tunisie, il faut rappeler que cette ouverture sera asymétrique - à l'avantage de la Tunisie - et graduelle. Dans un monde en mouvement, il n'est pas envisageable de s'isoler ; il faut accepter la concurrence et s'y adapter pour en tirer profit. Afin que l'ALECA contribue à consolider la transition et à réduire le chômage, des mesures d'accompagnement sont prévues. Grâce à elles, les entreprises tunisiennes auront l'occasion et le temps de réduire leur déficit de compétitivité. En s'adaptant aux normes européennes, les entreprises turques par exemple ont réalisé des progrès significatifs et sont devenues compétitives non seulement en Europe, mais aussi dans tout le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Dans la même logique, l'Union européenne vient de signer un projet de 10 M€ visant à soutenir 475 PME dans leur volonté de se développer, notamment en matière de certification. Ce projet sera mis en œuvre par la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD).

que « ce soutien s'inscrit dans le cadre plus vaste des initiatives menées par l'Union européenne pour appuyer la relance économique et développer le secteur privé en Tunisie. Avec la mise en place de cette assistance technique à l'attention des PME des secteurs des services, nous avons l'ambition de commencer à préparer les entreprises tunisiennes à l'ouverture prochaine des négociations de libre échange sur le secteur des services entre la Tunisie et l'UE ».

Madame Laura Baeza, Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie, a par ailleurs rappelé que « l'Union européenne a d'ores et déjà engagé près de 85 millions d'euros depuis plus de 10 ans pour soutenir le développement du secteur privé en Tunisie, notamment les secteurs industriels (via les programmes PMI et PCAM) et les secteurs recherche et innovation (via le programme PASRI) ».

Le Programme d'appui à la compétitivité des services (PACS) a pour objectif de renforcer le secteur des services, par des activités de conseil et diverses autres interventions et en mettant l'accent sur quatre sous-secteurs : les technologies de l'information et de la communication, le transport et la logistique, les services professionnels et le tourisme et l'artisanat.



12 Juin 2015 :
Signature du projet
des 10 millions d'euros
pour les PME tunisiennes,
entre M. Danielsson,
le Ministre du Commerce,
et la représentante de la BERD

INTERVIEW



Ignacio Garcia Bercero
Directeur pour le Commerce
avec le voisinage,
les Etats-Unis et le Canada
à la Commission européenne

Le premier ministre tunisien a annoncé le lancement prochain des négociations sur l'ALECA. Qu'est-ce que l'ALECA ?

I.G.B : La Tunisie a conclu un Accord d'association avec l'UE en 1995, qui visait principalement l'instauration d'une zone de libre-échange, et dont la portée s'est limitée à la suppression progressive des droits de douane sur les produits manufacturés et la mise en place de quelques concessions pour les échanges de produits agricoles. L'ALECA a pour objectif de développer davantage les relations commerciales et les investissements bilatéraux en élargissant ces dispositions aux services et à l'agriculture, aujourd'hui exclus. Il s'agit aussi de les approfondir en discutant de tous les obstacles non tarifaires (comme les normes différentes utilisées par la Tunisie et l'Union européenne), qui sont souvent de fortes entraves au développement des relations commerciales et des investissements.

Quels seront les avantages d'un tel accord pour la Tunisie ?

I.G.B : Les échanges commerciaux avec l'Europe sont fondamentaux pour le développement et la relance économique de la Tunisie. Par conséquent, la conclusion de cet accord favorisera l'accès au marché européen des exportations tunisiennes. Cela enverra dans le même temps un signal positif aux investisseurs européens pour s'implanter en Tunisie, dans la continuité des actions du gouvernement actuel en matière de réformes économiques.

Des organisations tunisiennes s'inquiètent de l'élargissement des accords de libre-échange à l'agriculture, un secteur aussi important que fragile en Tunisie. Que leur répondez-vous ?

I.G.B : Nous sommes tout à fait conscients du caractère sensible du secteur agricole tunisien, dont plusieurs filières ne sont pas compé-

titives. C'est pour cette raison que ces négociations doivent toujours respecter les principes de progressivité et d'asymétrie en faveur de la Tunisie. Nous devrons tenir compte de ces inquiétudes et de la sensibilité du secteur en prévoyant des mesures d'accompagnement qui favoriseront la mise à niveau du secteur agricole.

Cela signifie-t-il que les négociations seront ouvertes à la société civile tunisienne ?

I.G.B : Il est toujours pertinent d'avoir une concertation approfondie avec la société civile en parallèle du processus de négociation ; c'est la démarche habituelle de l'Union européenne. Nous pensons qu'il sera également utile qu'une telle démarche se mette en place du côté tunisien, mais il revient aux autorités tunisiennes de définir quelle forme prendra cette concertation avec la société civile. De notre côté, nous favoriserons un grand niveau d'ouverture et de dialogue avec la société civile, tant tunisienne qu'européenne.

L'accord précédent sur les produits manufacturés avait mis plusieurs années avant d'être totalement effectif et a été concomitant avec toute une série de réformes du secteur. Un calendrier de réformes similaires est-il prévu pour l'ALECA ?

I.G.B : La définition de ce calendrier est l'une des choses dont nous allons discuter avec les autorités tunisiennes. Il s'agit d'examiner les cas dans lesquels la législation tunisienne va s'aligner progressivement sur la législation européenne pour favoriser l'accès aux marchés et les investissements. Il s'agit d'un processus progressif fondé sur l'identification par la Tunisie de ses priorités secteur par secteur, suivi d'un appui européen à cet alignement. Ce volet fera l'objet de discussions intensives avec nos partenaires tunisiens au fur et à mesure de l'avancée des négociations.

ALECA :
lever les obstacles
au développement
des échanges et
des investissements
entre l'UE et la Tunisie

EN BREF

AGRICULTURE BIOLOGIQUE
L'UE dit «oui» aux produits tunisiens. À la suite de corrections faites par la Tunisie à son système de contrôle des produits issus de l'agriculture biologique, l'UE a décidé de prolonger l'inscription de la Tunisie à l'annexe III du règlement (CE) no 1235/2008 pour une période indéterminée. Ce règlement détermine le régime d'importation de produits biologiques en provenance des pays tiers. Cette mesure va faciliter la production et le commerce de produits agricoles (végétaux) biologiques tunisiens vers l'UE.

100 MILLIONS D'EUROS À LA TUNISIE
L'Union européenne verse une aide de 100 millions d'euros à la Tunisie. Il s'agit de la première tranche du programme d'assistance macro-financière (AMF) de 300 millions d'euros en faveur de la Tunisie. Cette aide s'ajoute aux subventions dont bénéficie la Tunisie au titre de l'Instrument européen de voisinage.

LE PROJET KAIROUAN

PROJET KAIROUAN
L'Union européenne a organisé, du 25 au 30 mai dernier, la deuxième résidence euromaghrébine de photographes. Objectif : la valorisation du patrimoine culturel de Kairouan, et de sa Médina en particulier.

AGENDA

DU 20 JUIN 2015 AU 15 JUILLET 2015 : FESTIVAL DE LA MÉDINA DE TUNIS 2015

DU 10 JUILLET AU 16 AOUT 2015 : 51^{ÈME} FESTIVAL INTERNATIONAL DE CARTHAGE

17 JUILLET 2015 : 20^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION

Contacts

BP 150 - 1053
Tunis - Tunisie
Tél. : + 216 71 960 330
Fax : + 216 71 960 302
delegation-Tunisia@eeas.europa.eu

Les links

eeas.europa.eu/delegations/tunisia/eu_tunisia

nous suivre aussi sur :



Directeurs de la publication : Armelle Lidou et Patrice Budry

